



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2013 / V**

Le 23 mai 2013, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François – Mme Simon – M. Benoist – Mme Herbin, adjoints – MM. Bréhat – Nasse – Mme Obellianne – M. Wagner – Mmes Matthias – Mouchot – M. Esselin – Mme Kruszynski – M. Creutz – Mmes Lonardi – Scherrer - M. Prouvé – Mmes Masson – Bau - M. Romain.

Absents : MM. Rechenmann – Tonnellier - Mme Henry

Excusées : Mmes Boldizar - Visciglia

Mme Manzi DP à Mme Matthias - M. Collingro DP à M. Bréhat.



Communications :

Le Président ouvre la séance en présentant les condoléances de l'Assemblée à Monsieur Antoine COLLINGRO, pour le décès de son père ainsi qu'à Madame Laurence OBELLIANNE pour le décès de son beau- frère.

Le Président informe l'Assemblée :

- un point supplémentaire concernant une décision modificative au budget CCAS est proposé à l'ordre du jour. Avis favorable de l'Assemblée.
- mardi 30 avril dernier, il a rencontré le préfet à sa demande, pour lui faire part de son avis sur le prochain découpage électoral du nouveau canton dans lequel Dieuze sera intégré.
- mardi 30 avril dernier, accompagné de Paul BENOIST, il s'est rendu chez GGB qui a été distingué de la récompense sécurité. Ils ont fait la connaissance du nouveau directeur de site et rencontré le patron Américain qui couvre les sites d'Annecy et Dieuze.
- mercredi 22 mai 2013, deux réunions ont eu lieu avec les riverains des rues Pasteur Musculus et du colonel Ducasse.
- mercredi 22 mai 2013, les serres municipales ont été inaugurées, elles sont d'une grande qualité, ce qui n'a rien à voir avec les anciennes. A l'issue de cette cérémonie, les prix des maisons fleuries ont été décernés par la ville et l'O.T, il félicite toutes les personnes qui fleurissent leur maison et appartement.
- jeudi 30 mai 2013, Patrick WEITEN, Président du Conseil Général est passé à l'UTR suite à l'incendie du bâtiment du centre d'exploitation. Le maire souhaite que la reconstruction puisse se faire à Dieuze, la commune réserve au Conseil Général le terrain situé dans la zone à proximité de l'entreprise SOMME.
- les travaux du parking du Stand de Tir ont pris beaucoup de retard en raison des intempéries.
- le chantier du bâtiment MOSELIS avance bien.
- le chantier des bâtiments FENELON prend du retard.
- le chantier du bâtiment MACHKOUR est prévu ultérieurement.

- un chiffrage a été demandé pour le chantier rue du colonel Ducasse tenant compte des remarques obtenues lors de la réunion du 30 avril dernier, une nouvelle réunion des riverains sera programmée.
- pour le chantier rue Pasteur Musculus, un maximum de travaux d'assainissement a été intégré dans le marché, dans la limite de l'enveloppe de subvention. Une réunion sera programmée avec les riverains.
- Paul BENOIST informe l'Assemblée que lors de la réunion de conseil communautaire du 21 mai 2013, le quorum n'a pas été atteint.
- Bernard FRANCOIS précise à l'Assemblée que, lors de la visite des Salines mercredi 22 mai 2013, il a constaté que le retard pris par les travaux du bâtiment de la délivrance est quasiment rattrapé.



Puis le Président passe à l'ordre du jour :

13/V/45	Subventions 2013. Liste complémentaire
13/V/46	Urbanisme. Construction d'un dojo. Permis de construire
13/V/47	Urbanisme. Immeuble « ancien super U ». Permis de démolir
13/V/48	Urbanisme. Station de pompage. Déclaration préalable
13/V/49	Réduction de la compétence « restauration des cours d'eau » de la Communauté de Communes du Saulnois
13/V/50	Service des eaux. Mise en place prélèvement automatique des factures
13/V/51	Personnel communal. Avancements de grade 2013. Création de postes
13/V/52	Personnel communal. Contrat d'assurance des risques statutaires. Placement à terme
13/V/53	Salines royales. Clos couvert de la Délivrance. Avenants 1 et 3
13/V/54	Budget assainissement. Décision modificative
13/V/55	Prêt de matériel communal. Révision des conditions financières
13/V/56	Budget C.C.A.S. 2013. Décision modificative



Point n° 13/V/45 : SUBVENTIONS 2013. LISTE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
VU la délibération du conseil municipal n° 13/IV/37 du 24 avril 2013 autorisant le versement de subventions 2013 aux associations locales et diverses (liste principale), considérant la demande de subvention du Club de Plongée Subaquatique « les Palmés de la Seille »,
considérant la demande complémentaire du Tennis club,
VU l'avis favorable de la commission des finances du 16 mai 2013,

après délibération

- décide d'attribuer les subventions complémentaires 2013 suivantes – budget ville :

Bénéficiaires	Propos C.F.	Vote C.M.	Observations	Subv. directe à payer	Avantages	Total
I. ASSOCIATIONS SPORTIVES						
1. CLUB DE PLONGEE SUBAQUATIQUE LES PALMES DE LA SEILLE	400,00 2.185,92	400,00 2.185,92	. Fonctionnement . acquisition matériel (30 % de 7.286,40 €) . locaux	400,00 2.185,92 <hr/> 2.585,92	 3.150,00	 5.735,92

2. TENNIS-CLUB	2.695,00	2.695,00	. Fonctionnement (en complément de la DCM du 24.04.2013 – 1005 €)	2.695,00		2.695,00
----------------	----------	----------	--	----------	--	----------

Point n° 13/V/46 : URBANISME. CONSTRUCTION D'UN DOJO. PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le Bureau A
Concept le 25 janvier 2013 pour la construction d'un dojo,
considérant que l'implantation retenue pour la construction d'un dojo est le
plateau inférieur du gymnase chemin royal,

après délibération

- autorise le maire à déposer le permis de construire du dojo
- autorise le maire à signer les pièces du permis de construire correspondant.

Point n° 13/V/47 : URBANISME. IMMEUBLE « ANCIEN SUPER U ». PERMIS DE DEMOLIR

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant que pour pouvoir engager les travaux de construction d'un
nouveau parking au centre ville à l'emplacement de l'ancien Super U, il est nécessaire de démolir
ledit immeuble,

après délibération

- autorise le maire à déposer le permis de démolir de l'immeuble « ancien Super U »
- autorise le maire à signer le permis de construire des petites constructions devant être réalisées sur le nouveau parking du centre ville
- autorise le maire à signer les pièces nécessaires au permis de démolir correspondant et au permis de construire correspondant.

Point n° 13/V/48 : URBANISME. STATION DE POMPAGE. DECLARATION PREALABLE

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant qu'après la rénovation de la toiture de la station de pompage
chemin royal, il convient d'effectuer un ravalement de la façade pour terminer la rénovation
esthétique du local,

après délibération

- autorise le maire à déposer une déclaration préalable
- autorise le maire à signer les pièces de la déclaration préalable correspondante.

Point n° 13/V/49 : REDUCTION DE LA COMPETENCE « RESTAURATION DES COURS D'EAU » DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SAULNOIS

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que par arrêté préfectoral n° 2013-DCTAJ/1 – 015 du 19 avril 2013, la Communauté de Communes du Saulnois s'est vue réduire sa compétence « réalisation des études favorisant la renaturation et la restauration des cours d'eau et de la mise en œuvre des actions communautaires définies par ces études »,

considérant que cette compétence est restituée aux communes membres et que les communes qui étaient antérieurement à la prise de cette compétence, membres des syndicats suivants :

- Syndicat d'assainissement et de curage de la Seille,
- Syndicat intercommunal du bassin versant amont de la Seille (SIBVAS)
- Syndicat mixte des sources de la Nied française,

et pour lesquels la Communauté de Communes du Saulnois s'était substituée, redeviennent membres à part entière de ces syndicats,

considérant que la commune de Dieuze adhère au Syndicat intercommunal du bassin versant amont de la Seille et en redevient donc membre à part entière,
considérant que la commune doit désigner ses délégués au SIBVAS,

après délibération

- désigne MM. Fernand LORMANT et Michel RECHENMANN en qualité de délégué au SIBVAS.

Point n° 13/V/50 : SERVICE DES EAUX. MISE EN PLACE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES FACTURES

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que la commune souhaite mettre en place le prélèvement automatique pour le paiement des factures d'eau,

considérant que le règlement de l'eau actuellement en place autorise uniquement pour le règlement des factures d'eau la mensualisation ou le paiement à réception de facture,

après délibération

- autorise le maire à modifier le règlement de l'eau à compter du 1^{er} juin 2013 en précisant que le règlement des factures d'eau pourra se faire également par prélèvement automatique

Point n° 13/V/51 : PERSONNEL COMMUNAL. AVANCEMENTS DE GRADE 2013. CREATION DE POSTES

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU le tableau des effectifs du personnel communal,
VU le tableau d'avancement proposé à la commission administrative paritaire du Centre de Gestion et l'avis favorable émis en date du 22 avril 2013,

après délibération

- décide de modifier comme suit la liste des emplois :
 - suppression d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe au 01.01.2013
 - création d'un poste d'ATSEM principal de 2^e classe au 01.01.2013

- suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au 01.03.2013
- création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe au 01.03.2013
- autorise le maire à prendre les arrêtés de nomination correspondants.

Point n° 13/V/52 : PERSONNEL COMMUNAL. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES. PLACEMENT A TERME

Le Conseil municipal,
entendu son président,

Considérant la délibération du conseil municipal n° 08/VII/93 du 24 septembre 2008 autorisant le maire à refuser l'adhésion proposée au contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel communal et a donc décidé de prévoir un placement à terme d'une somme de 50.000 € sur l'exercice budgétaire 2009 en cas de besoin,

VU la délibération du Conseil municipal n° 11/IV/31 du 29 avril 2011 décidant le placement d'une somme de 50.000 € sur l'exercice budgétaire 2011 et donc un placement à terme de 150.000 €,

VU la délibération du Conseil municipal n° 12/IV/28 du 26 avril 2012 décidant le placement d'une somme de 50.000 € sur l'exercice budgétaire 2012 et donc un placement à terme de 200.000 €,

considérant que ce placement arrive à échéance le 20 mai 2013,

après délibération

- décide de réaliser un placement à terme auprès du Trésor Public d'une somme de 30.000 € sur l'exercice budgétaire 2013 soit un placement à terme global de 230.000 €.

Point n° 13/V/53 : SALINES ROYALES. CLOS COUVERT DE LA DELIVRANCE. AVENANTS 1 ET 3

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,

VU la délibération du conseil municipal n° 11/XIII/119 du 20 décembre 2011 décidant l'attribution des lots 1 à 4 des travaux du clos couvert de la Délivrance pour un montant de 1.293.087,40 € H.T.,

considérant que deux avenants aux lots 1 et 3 sont nécessaires, à savoir :

Lot	entreprise	montant H.T.
1 – maçonnerie terrassement	SOUTTER & FRIANT de Brouderdorff	441.359,65 €

Les modifications sont essentiellement liées à la conquête de superficies complémentaires en sous-sol et à la construction du transformateur qui a été supprimé du marché EPFL pour un montant de 56.029,50 € H.T. (+ 16,69 %) soit un montant total pour le lot 1 de 497.389,15 € H.T.

Lot	entreprise	montant H.T.
3 – charpente	SOUTTER & FRIANT de Brouderdorff	395.893,42 €

Concernant les charpentes de l'appentis côté parc pédagogique et porte des Salines, il a été nécessaire d'ajouter des sections de bois plus importantes pour rappeler les anciens bois et des éléments de charpente supplémentaires pour maintenir les menuiseries qui n'étaient pas sous fermes pour un montant de 23.389,00 € H.T. (+ 5,9 %) soit un montant total pour le lot 3 de 419.282,42 € H.T.

17 mai 2013, considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du

après délibération

- autorise le maire à signer les avenants n° 1 aux lot 1 maçonnerie terrassement et lot 3 – charpente avec l'entreprise SOUTTER & FRIANT de Brouderdorff.

Point n° 13/V/54 : BUDGET ASSAINISSEMENT. DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU la délibération du conseil municipal n° 13/III/24 du 28 mars 2013 votant à l'unanimité le budget primitif assainissement 2013,
considérant que des modifications sont nécessaires au budget assainissement 2013 afin de permettre le renouvellement du logiciel de supervision de la station d'épuration sans déséquilibrer le budget à l'intérieur de la section d'investissement, à savoir :

article	intitulé	montant
2315	Installation matériel et outillage	- 10.680
2051	Concession et droits assimilés	8.170
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2.510

après délibération

- vote les modifications ci-dessus au budget assainissement 2013.

Point n° 13/V/55 : PRET DE MATERIEL COMMUNAL. REVISION DES CONDITIONS FINANCIERES

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
VU la délibération du conseil municipal n° 05/I/13 du 27 janvier 2005 décidant de revoir les tarifs des prêts de matériels à compter du 1^{er} février 2005,
considérant qu'il est nécessaire d'actualiser la liste des services et des matériels pouvant être prêtés et leur prix,
considérant que pour chaque prêt une convention de mise à disposition est conclue avec le demandeur,

après délibération

- autorise le maire à actualiser la liste des services et matériels pouvant être prêtés et leur prix selon le tableau joint en annexe
- autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de matériel

Point n° 13/V/56 : BUDGET C.C.A.S. 2013. DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU la délibération du conseil municipal n° 13/III/24 du 28 mars 2013 votant à l'unanimité le budget primitif C.C.A.S. 2013,
considérant qu'il est nécessaire de proposer des modifications à ce budget pour permettre le versement de subventions aux associations et les secours aux personnes en difficulté (électricité, gaz, entreprises funéraires...) à savoir :

article	intitulé	montant
6232/5235	Fêtes et cérémonies	- 3.500,00
6568/5235	Autres secours	3.000,00
657/5235	Subvention	500,00

après délibération

- vote les modifications ci-dessus au budget C.C.A.S. 2013.

Divers

Madame Christiane MASSON signale :

- qu'il y a des panneaux que l'on ne voit plus à cause de la végétation ;
- que des globes d'éclairage sont à nettoyer ;
- qu'il y a des trous, des nids de poules impasse rue Raymond Berr ;
- qu'il y a également des nids de corneilles.

Madame Agnès LONARDI demande des explications à Monsieur le Maire quant à l'enlèvement du panneau lumineux. Monsieur le maire lui explique que la commune ne s'engagera dans un nouvel achat que quand elle sera libre de tout engagement avec la Société CESATEC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de termine à 21 h 35.